

marches-securises.fr

PUBLICATION

ÉTABLISSEMENT



Communauté de Communes
Vendée Grand Littoral (85)
35 Impasse du Luthier - ZI du
Pâtis 1
BP 20
85440 Talmont Saint Hilaire

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA
CONCURRENCE**

TRAVAUX

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Communauté de Communes Vendée Grand Littoral (85)

Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 20007190000308

Code postal / Ville : 85440 Talmont Saint Hilaire

Groupement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Identifiant interne de la consultation : 2024_AS_019

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : SERVICE DE LA COMMANDE PUBLIQUE - Tél : +33 251207207 - Mail : marches.publics@vendeegrandlittoral.fr

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Cf règlement de consultation

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : Vendredi 11 octobre 2024 - 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration 2000 EH à GROSBREUIL (85)

Classification CPV : 45252100

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : construction d'une nouvelle station d'épuration de traitement des eaux usées prenant en charge les ERU du Bourg de Grosbreuil (85)

Lieu principal d'exécution : GROSBREUIL 85440

Durée du marché (en mois) : 13

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires :

En application des dispositions de l'article L2112-2 du nouveau code de la commande publique, l'exécution du marché comporte une clause sociale d'insertion obligatoire